

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Charte de la vidéosurveillance

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/05/2024
Réuni le : 31/05/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la charte d'utilisation de la vidéosurveillance qui explique la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance aux différentes entrées du lycée, à titre préventif, en élément de sécurisation et de protection de la communauté éducative, contre les intrusions venant de l'extérieur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/05/2024
Réuni le : 31/05/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Angleterre en novembre 2024 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

voyage en Angleterre du 3 au 8 novembre 2024, concernant les élèves en classe de premières professionnelles et terminales de l'enseignement général spécialité LLCER et Euro, est proposé en fixant la participation individuelle des familles à 537 € (48 participants et 4 accompagnateurs). Le budget est joint selon le programme pédagogique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/05/2024
Réuni le : 31/05/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2024
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les opérations de la DBM n°7, concernant la ventilation des crédits globalisés 2024, avec des ouvertures de crédits prenant en compte la dotation complémentaire de 8 050 € en 2024, ainsi :
13STA Stages : 5 050 €
13ADP Autres dépenses pédagogiques : 3 000 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2024

Réuni le : 31/05/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par le restaurant d'application

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

une nouvelle prestation de service extérieure au lycée est proposée au tarif de 10 € par élève et par heure.

Les autres tarifs restent inchangés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ERASMUS+ enseignement professionnel modalités de soutien

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/05/2024
Réuni le : 31/05/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les mobilités ERASMUS+ Enseignement professionnel : il sera versé

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

des soutiens individuels aux mobilités d'apprenants et enseignants de formation professionnelle selon la convention 2023-1-FR01-KA121-VET-000132846 (subvention totale de 12 226 €), répartis ainsi :

- une bourse mobilités de 1 430 € pour chacun des 2 élèves faisant un stage en Belgique, à Sarah BARBIER et à Lucie VIDIL,
- une bourse mobilités de 755 € pour l'accompagnateur (Mme DENISE enseignante) de ces 2 élèves en Belgique, pour chacun des trajets, le trajet du début, puis celui de fin de stage,
- une bourse mobilités de 1 430 € pour chacun des 2 élèves faisant un stage en Belgique (au lieu de l'Espagne), à Théo CHAPUIS et à Noa GIULIANI-MUNOZ,
- une bourse mobilités de 755 € pour l'accompagnateur (Mme DENISE enseignante) de ces 2 élèves en Belgique (au lieu de l'Espagne), pour chacun des trajets, le trajet du début, puis celui de fin de stage,
- une bourse de 1 515 € pour chacune des deux enseignantes, Mme BONNEFOY et Mme CHANAL, pour une formation pédagogique en langue anglaise par un organisme italien, regroupant des enseignants européens,
- un soutien organisationnel de 456 € au lycée.

Chaque bénéficiaire devra justifier les frais réglés par des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...). Les frais avancés par le lycée seront déduits systématiquement des bourses à chaque bénéficiaire. Seule la différence entre les bourses (indiquées ci-dessus) et les frais déduits du lycée est versée à chaque participant.

Correctif, annule et remplace l'acte 36.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0

Nuls :

0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation d'ester en justice

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/05/2024
Réuni le : 31/05/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

le chef d'établissement à ester en justice dans l'affaire lycée contre Total Energies Electricité et Gaz France société TEEGF.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2024

Réuni le : 31/05/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par les formations industrielles

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Une partie du stock de ferraille est proposée à la vente à l'association Velay Express qui a pour objectif la préservation de la ligne de train Raucoules/St Agrève ; des bénévoles assurent la maintenance de la voie ferrée et du matériel roulant ancien qui y circule. La vente de cette ferraille est proposée à 3 200 € et a l'avantage de libérer de la place au magasin industriel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0